



Décision de radiodiffusion CRTC 2007-14-1

Ottawa, le 25 janvier 2007

Société Radio-Canada

Charlottetown et St. Edward (Île-du-Prince-Édouard)

Demande 2006-1058-6

Audience publique à Regina (Saskatchewan)

30 octobre 2006

Erratum

1. Dans le premier paragraphe de *CBCT-FM Charlottetown – nouvel émetteur à St. Edward* décision de radiodiffusion CRTC 2007-14, 11 janvier 2007, le Conseil a indiqué que la Société Radio-Canada (SRC) avait proposé d'établir un nouvel émetteur de CBCT-FM Charlottetown, (Île-du-Prince-Édouard) à St. Edward en vue de diffuser la programmation du service du réseau national de langue anglaise de la SRC, Radio Two.
2. La station de la SRC CBCT-FM Charlottetown offre en fait la programmation du service du réseau national de langue anglaise de la SRC, Radio One.
3. Le Conseil corrige la décision, en remplaçant le premier paragraphe par le paragraphe suivant :
 1. Le Conseil **approuve** la demande présentée par la Société Radio-Canada (la SRC) en vue de modifier la licence de radiodiffusion de l'entreprise de programmation de radio CBCT-FM Charlottetown, afin d'exploiter un émetteur FM à St. Edward pour retransmettre le service du réseau national de langue anglaise de la SRC, Radio One.

Secrétaire général

La présente décision devra être annexée à la licence. Elle est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consultée en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>